

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 217

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale

AUTORISATION

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 1960 portant réglementation des épreuves cyclistes et pédestres sur la voie publique,
Vu la demande de la Direction des Sports,

Considérant qu'il convient par mesure de sécurité publique de faciliter l'organisation du cross-country « JOG'IN ST-JO » du collège Saint Joseph.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de circulation et de stationnement dans la commune.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Collège Saint-Joseph, représenté par Monsieur José EVRARD, Chef d'Etablissement, est autorisé à utiliser le site du théâtre de verdure qui sera interdit à la circulation des véhicules en tout genre.

ARTICLE 2 : L'accès au site « du théâtre de Verdure » sera interdit aux promeneurs durant la manifestation.

ARTICLE 3 : Les responsables de l'établissement devront prendre ses dispositions pour sécuriser si besoin le parcours.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est valable uniquement pour la manifestation qui se déroulera **le vendredi 20 octobre 2023 de 07h00 à 18h00.**

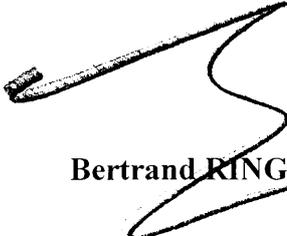
ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. le Maire de GRAVELINES
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale
M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de la Police Municipale
M. le Directeur du Service des Sports
M. le Directeur du Collège SAINT-JOSEPH

Fait à Gravelines, le 19 OCT. 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT



MIS EN LIGNE SUR LE SITE

DE LA VILLE LE : 19 OCT. 2023